

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-112/SG/CG portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons.

n° 72-112/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
25 janvier 1972

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1972

Date du numéro
10 février 1972

TEXTE INTÉGRAL

L'autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons (licence de 3° classe) accordée à M. Ahmed Hassan Liban, par décision n° 71-1094/SG/AI en date du 7 août 1971, est rapportée. Dérogation est accordée à Mme Askale Gochou, de nationalité éthiopienne, pour exploiter, en gérance libre, une licence de 3° classe, au bar-restaurant sans dénomination commerciale sis à l'angle de la rue de Brazzaville et du boulevard De Gaulle.